NOTICE

SVR JEANNE DE JVSSIE

ET SVR LE LIVRE INTITVLE

Le Leuain du Caluiniſme

Par *ALBERT RILLIET*

ancien profeſſeur à l'Académie de Genève

GENEVE

Librairie J. Jullien

—

1866

BR
410
R5
SP

Digitized by the Internet Archive
in 2025 with funding from
Graduate Theological Union

https://archive.org/details/noticesurjeanned00unse

NOTICE

SVR JEANNE DE JVSSIE

NOTICE

SVR JEANNE DE JVSSIE

ET SVR LE LIVRE INTITVLE

Le Leuain du Caluiniſme

Par *ALBERT RILLIET*
ancien profeſſeur à l'Académie de Genève

GENEVE
Librairie J. Jullien

1866

GRADUATE THEOLOGICAL UNION
LIBRARY
1952

BR
410
R5

SOEVR JEANNE DE JVSSIE
& ſon livre.

LE livre de Jeanne de Juſſie compte déjà cinq éditions, & cependant l'hiſtoire en eſt encore à faire. En diſtinguant, dans cette hiſtoire, ce qui a trait à la compoſition de l'ouvrage, de ce qui concerne ſa publication, on eſt conduit à l'étudier de deux points de vue différents. Un intervalle de plus de ſoixante ans ſépare en effet l'époque où le livre a été rédigé de l'année où il fut mis au jour, & les raiſons qui ont pu déterminer l'éditeur à le faire paraître ont été tout autres que celles qui avaient engagé l'auteur à le compoſer.

La religieuſe, qui, vers l'année 1535, tenait la plume dans le couvent de Sainte-Claire de Genève & rédigeait, comme elle nous l'apprend elle-même, les ſuppliques & les correſpondances de la com-

358188

munauté (pp. 13 & 205[1]), avait pris ſoin de fixer par écrit, quand elle vit venir l'orage dont la religion catholique était menacée, le ſouvenir des principaux événements qui s'accompliſſaient au dehors, & de conſigner dans leurs moindres détails les incidents ſurvenus alors dans ſon monaſtère. Elle donna à ſa narration, qui était uniquement deſtinée à entretenir chez ſes ſœurs la mémoire de cette époque, tout à la fois ſi importante & ſi déplorable pour elles (p. 73), le titre d'*Hiſtoire mémorable du commencement de l'Héréſie de Genève.*

L'éditeur, au contraire, quel qu'il fût, qui, le premier, fit paraître cet écrit juſque là caché dans un cloître (Préf., p. vij), ſe propoſait bien moins de mettre au jour un récit authentique & contemporain des origines du proteſtantiſme dans Genève, que de contribuer pour ſa part à la polémique religieuſe, engagée dans les premières années du XVII^e ſiècle entre les défenſeurs de l'Egliſe romaine & les partiſans de la Réforme. Auſſi, en s'adreſſant *au Lecteur*, a-t-il ſoin de le prévenir qu'il trouvera dans «ceſte œuvre une hiſtoire tragique, ſource du luthéraniſme, calviniſme, bézaïſme & autres dix mil héréſies, qui ont pullulé de ceſte clouaque» (Préf., p. vij). De là ce titre de *Levain du Calviniſme* qui correſpond exactement au langage d'alors, mais qui jure avec le contenu d'un livre où n'apparaiſſent ni le nom, ni la perſonne de Calvin.

[1] Les pages ſont citées d'après l'édition originale.

Peut-être y avait-il, pour la publication de cet écrit, un motif plus prochain encore que la controverſe religieuſe. Profitant des circonſtances où la mort d'Henri IV ſurvenue le 14 mai 1610 jetait les affaires d'Europe, Charles-Emmanuel, duc de Savoie, avait, dès la fin de la même année, formé le projet de diriger contre Genève une attaque en règle, & il ne renonça à ſon entrepriſe, dont il fut ouvertement occupé pendant l'hiver de 1611, que lorſqu'il ſe fut convaincu que notre ville était mieux protégée qu'il ne l'avait penſé. N'eſt-ce point à cette expédition, qui était déjà en voie d'exécution, que ſe rapportent les paroles de l'*Epiſtre dédicatoire* où l'éditeur invite le prince Victor-Amé, fils aîné du duc de Savoie, « à laiſſer fondre ſon bras victorieux ſur le gibier de ſes Corbeaux, & Satelites de la ſaincte Foy, » & à ne pas ſouffrir « telles ordures que ſont ces mâtins abboyans contre la Lune, ſoubs la pretendüe franchiſe de l'Aigle Imperiale, ſans que le foüet & le feu y facent leur paſſade (p. iv) ? » Alluſion ſuffiſamment tranſparente, mais qui n'eût plus été de miſe depuis le 9 mai 1611, date de l'arrangement pacifique conclu avec le duc de Savoie & auquel accédèrent Genève & les cantons évangéliques.[1]

Il eſt donc vraiſemblable que ce fut dans le commencement de l'année dont elle porte le milléſime, que parut à Chambéry, chez les frères Du

[1] Picot, *Hiſt. de Genève*, t. II, p. 364-67.

Four, la première édition du livre de Jeanne de Juſſie. Car, d'admettre avec le curé Beſſon[1] qu'il s'en ſoit fait une précédente en 1603 par l'ordre du duc Charles-Emmanuel, c'eſt ce qui ne paraît pas poſſible. L'avis *au Lecteur* dit poſitivement que l'imprimeur vient de « donner la lumière & pleine liberté parmi le monde » à l'écrit poſthume dont « un père capucin a été le fidèle dépoſitaire *juſques à préſent* (p. vij). » Ce qui ſemble confirmer d'ailleurs l'opinion que l'édition de 1611 eſt bien la première, & non pas une réimpreſſion, c'eſt qu'elle comprend deux catégories d'exemplaires, dont les uns portent à la fin de l'*Epiſtre dédicatoire* les mots: « Voſtre très-humble imprimeur Hubert Du-Four » en toutes lettres[2], tandis que dans les autres on lit à la place : « Votre très-humble V. E. I. H.D. F. » On comprend que l'éditeur ſe ſoit aviſé de cette correction, lors de la première apparition de l'ouvrage ; ce repentir s'expliquerait plus difficilement s'il s'agiſſait de la réimpreſſion d'un livre déjà publié. Ajoutons que l'exiſtence actuelle d'une édition antérieure à 1611 eſt abſolument inconnue.[3]

[1] *Mém. ſur le Diocèſe de Genève*, p. 124.

[2] C'eſt d'après l'un de ceux-ci qu'ont été faites les deux dernières éditions.

[3] Bén. Turrettini dans ſon *Hiſtoire de la Réformation de Genève* (en latin), compoſée l'an 1617, dit, en parlant du *Levain du Calviniſme* : « *Nuper* Camberiaci prodiit è capucinorum ſcriniis *liber excuſus anno* 1611 ..... a monialium abbatiſſa, ut narrant, exaratus. » (*Hiſt. litt. Reform.*, ed. v. der Hardt, V, p. 192) Ce témoignage démontre que l'édition de 1611 était auſſi pour les contemporains la première de l'ouvrage de Jeanne de Juſſie.

C'eſt

C'eſt avec bien plus de raiſon qu'il faut reléguer dans le domaine des fables l'aſſertion de Senebier[1], que « Jeanne de Juſſie fit imprimer l'hiſtoire de ſa retraite : *Levain du Chriſtianiſme* (ſic), *ou commencement de l'héréſie de Genève*, in-12°, Chambéry (1535)[2] ». Après quoi il ajoute : « On fit une nouvelle édition de cet ouvrage ſous le titre de *Relation de l'apoſtaſie de Genève*, in-12°, Chambéry 1611 ; elle fut réimprimée à Paris avec les corrections de l'abbé de Saint-Réal en 1682. » Le chanoine Grillet[3], qui a copié Senebier, s'eſt contenté de laiſſer en blanc l'année du XVI^e ſiècle où aurait paru la première édition : « Chambéry 15..; » puis il ajoute, comme ſon devancier : « Elle fut réimprimée ſous ce titre : *Relation de l'apoſtaſie de Genève*, in-12°, 1611 ; l'abbé de Saint-Réal, l'ayant miſe en bon français, la fit imprimer à Paris en 1682[4]. »

Qu'il exiſte une édition du livre de Jeanne de Juſſie faite à Paris en 1682 ſous le titre que Sene-

[1] *Hiſt. litt. de Genève*, t. I, p. 169 & 92. L'édition *princeps* inventée par Senebier eſt indiquée comme un in-12° ſans date, à la p. 169, & comme un in-8° de l'an 1535, à la p. 92.

[2] Haller (*Bibl. der ſchweiz. Geſch.*, III, p. 66, n° 141) n'eſt pas mieux inſpiré quand, ſur l'autorité du *Journal helvétique* d'octobre 1762 (p. 390), il parle d'une édition faite à Chambéry en 1540. Suivant le journaliſte, la religieuſe « qui a écrit le *Levain du Calviniſme à Genève* », s'appelait *ſœur Julie !* Qu'y a-t-il d'étonnant après cela qu'il ait cru lire M. D. XL, là où ſe trouve M. DC. XL. ? » En 1540 Chambéry était en la poſſeſſion du roi François I^er, & on n'y aurait pas imprimé un livre qui déplore l'uſurpation dont avait été victime, de ſa part, ſon oncle le duc de Savoie (p. 222).

[3] *Dict. des dép. du Mont-Blanc & du Léman*, I, p. 282.

[4] Voyez encore *id.*, II, p. 130.

bier & Grillet attribuent mal à propos à celle de Chambéry de 1611, c'eſt un fait bibliographique inconteſtable[1]. Mais qu'elle ait été « corrigée, » au ſens où l'entend le bibliothécaire genevois, ou « miſe en bon français, » comme le prétend le chanoine ſavoyard, c'eſt ce qui eſt très-certainement faux. Entre l'édition de 1611 & celle de 1682 il en avait paru une ſans date, où le ſtyle original du livre avait ſubi des modifications propres à le rendre plus intelligible au commun des lecteurs du dix-ſeptième ſiècle[2]. Mais l'éditeur de Paris ſe propoſa, au contraire, de reproduire le texte dans ſa forme primitive, en moderniſant ſimplement l'orthographe & en faiſant diſparaître quelques fautes typographiques ; il retrancha en même temps les paſſages en petit nombre qui lui paraiſſaient étrangers au ſujet principal du récit. Quant à des « corrections » proprement dites & du « bon français, » nulle trace. Au reſte, déjà avant Senebier & Grillet, & encore après eux, la tradition littéraire, qui preſque toujours ſe tranſmet

[1] *Relation de l'apoſtaſie de Genève* par ſœur Jeanne de Juſſie pour lors religieuſe du convent de Sainte Claire de Genève. Paris, chez René Guinard (*ſic*), rue St. Jacques. MDCLXXXII. 12°.

[2] Cette édition de très-petit format & fort mal imprimée chez Geoffroy Du Four à Chambéry, était évidemment une publication populaire à bon marché deſtinée à entretenir le feu de la polémique confeſſionnelle. Proſper Marchand ſemble lui aſſigner la date de 1625 & il parle, d'après Wadding, l'hiſtorien des Franciſcains, d'autres éditions qui dès lors auraient paru « encore ailleurs. » (*Dict. hiſtor.*, II, p. 181.) Mais il ne donne à leur ſujet aucun renſeignement & nous n'en avons trouvé nous-même nulle part.

ſans ſe rectifier, a parlé de ces corrections prétendues qu'aurait opérées Saint-Réal. On ne ſe repréſentait ſans doute pas un homme de ce mérite donnant ſimplement ſes ſoins à l'exacte & fidèle reproduction d'un texte original; il fallait néceſſairement qu'il y mît du ſien.

Mais Saint-Réal s'eſt appliqué, tout au contraire, à s'effacer autant que poſſible dans la réimpreſſion du livre de Jeanne de Juſſie; il comprenait à cet égard ſon devoir comme l'ont compris, pour ce même ouvrage, ceux qui nous en ont donné les deux dernières éditions. Saint-Réal s'eſt même ſi bien effacé, que n'était l'aſſertion traditionnelle qui lui attribue la paternité de l'édition de 1682, rien dans celle-ci ne ferait deviner qu'il y ait pris la moindre part[1]. Le privilége du Roi pour la faire imprimer & vendre a été concédé au S^r D. V. qui l'a rétrocédé au S^r René Guignard, &, pour découvrir Saint-Réal là-deſſous, il faut ſavoir qu'il s'appelait Céſar Vichard de Saint-Réal, ce qui permettrait de traduire par De Vichard les initiales ci-deſſus. Il eſt vrai que Saint-Réal était originaire de Chambéry, qu'il ſe mêlait de controverſe reli-

[1] Dans les éditions de 1722 & 1728 des *Œuvres* de St.-Réal celui-ci n'eſt point ſignalé comme ayant été l'éditeur du livre de Jeanne de Juſſie. Le premier qui, à notre connaiſſance, lui en ait attribué la « réviſion » eſt Lenglet Dufreſnoy dans ſa *Méthode pour étudier l'hiſtoire*, publiée en 1729 (t. IV, 126). Cette allégation a été reproduite dans l'édition des *Œuvres* de St.-Réal de 1757 dans la *Bibliothèque hiſtorique* du P. Le Long, éd. Fontette, t. I, n° 5767, & dans la *Biographie univerſelle* de Michaud, t. XL, p. 94.

gieuſe, & qu'il était verſé dans l'étude de l'hiſtoire; en ſorte qu'il y a là une triple raiſon de penſer qu'il a pu, mieux qu'un autre, attacher quelque intérêt à reproduire un livre publié dans ſa ville natale, hoſtile au proteſtantiſme, & d'une réelle valeur hiſtorique. Toutefois c'eſt uniquement ce dernier motif que fait valoir la courte préface placée devant l'édition de 1682 : « C'eſt icy, dit-elle, le ſeul monument original qui reſte par écrit de la manière dont Genève changea de religion.... J'ay été conſeillé par pluſieurs perſonnes de piété & de ſavoir de le redonner au public dans le meilleur eſtat qu'il m'a eſté poſſible. »

Quelque opinion que l'on puiſſe avoir de l'autorité de Saint-Réal en matière de critique hiſtorique, ſon jugement ſur l'ouvrage de Jeanne de Juſſie n'en demeure pas moins juſte, ſinon dans ce qu'il a d'excluſif, du moins dans ce qu'il a de caractériſtique. Cet ouvrage, pour n'être pas « le ſeul, » eſt très-certainement, néanmoins, un « monument original » de l'établiſſement de la Réforme à Genève. C'eſt aujourd'hui ce qui en fait le véritable prix. Les documents contemporains ſont trop importants & trop rares, pour que l'on ne recueille & que l'on ne conſulte pas, avec curioſité & avec fruit, tous ceux qui peuvent revendiquer ce titre. Réimprimé en 1853, & reparaiſſant aujourd'hui dans une édition nouvelle, le *Levain du Calviniſme*

doit ce ſuccès à la renaiſſance des bonnes études hiſtoriques, qui a remis en honneur la recherche des ſources & des écrits de première main. Pour la période très-courte dont il traite, ce livre peut, en effet, tenir l'une des principales places parmi les témoignages authentiques & contemporains.

Il eſt aiſé d'y reconnaître deux parties diſtinctes, quoique l'on paſſe de l'une à l'autre par une tranſition inſenſible. Dans la première on trouve une ſérie de notices détachées, écrites à diverſes époques, mais réunies plus tard pour former un récit définitif. C'eſt comme un recueil de petites annales commençant à l'an 1526, & ſe pourſuivant, avec des détails toujours plus nombreux & plus circonſtanciés, juſque vers la fin de juin 1535. La très-grande partie de ces notices eſt relative aux événements qui ſe paſſaient à Genève & qui étaient de nature à intéreſſer ou à inquiéter les religieuſes de Sainte-Claire. C'eſt pour le même motif qu'on y trouve le récit des méſaventures ſurvenues aux Clariſſes d'Orbe expulſées de leur couvent (p. 35), ce qui, pour leurs ſœurs de Genève, était le fâcheux préſage du ſort qui les attendait elles-mêmes. Il eſt plus difficile de s'expliquer la préſence, dans le journal de Jeanne de Juſſie, de pièces relatives au « Grand Turc Soulen Tellin » & à un « beau miracle de la Vierge Marie faict en la ville de Tournay » qui forment une diſparate complète avec le reſte du livre (p. 38-46). *L'écrivaine*, comme elle s'appelle, a-t-elle réellement

inſéré ces documents d'almanach dans ſon propre journal ; les a-t-elle copiés à part, comme cela ſe faiſait dans les couvents pour les pièces curieuſes, & ſe ſont-elles trouvées intercalées mal à propos parmi les feuillets de ſon manuſcrit ? C'eſt ce que l'on ne peut ſavoir ; mais il n'eſt guère permis de faire à Saint-Réal un reproche de les avoir ſupprimées. En revanche, parmi les articles du journal de Jeanne de Juſſie, on remarque dans l'édition originale, en tête de divers paragraphes qui ont ſpécialement trait au couvent de Sainte-Claire, des croix qui ont été omiſes dans toutes les réimpreſſions, quoique ſans doute elles n'aient pas été placées ſans intention là où elles ſe trouvent.

La ſeconde moitié du livre forme un récit continu qui ſe rapporte excluſivement aux circonſtances qui amenèrent & accompagnèrent la « départie » des religieuſes de Genève, dès le mois de juillet 1535 juſqu'au 7 ſeptembre ſuivant, où elles furent définitivement inſtallées à Annecy. Ici l'auteur parle de ſcience certaine, comme ayant été acteur & témoin dans les ſcènes qu'il raconte, tandis que, dans la première portion de l'ouvrage, ſon témoignage n'eſt pas toujours auſſi immédiat. Jeanne de Juſſie ne pouvait connaître ce qui ſe paſſait hors de ſon couvent, que par les récits qui lui en étaient faits, & elle indique à plus d'une repriſe de qui elle tenait les renſeignements qu'elle donne[1]. Elle exerce même ſur les informations qui

[1] Pages 78, 81, 102.

lui ſont tranſmiſes une ſorte de critique & elle diſtingue entre celles dont elle croit pouvoir garantir l'exactitude & celles dont elle ne veut pas ſe porter caution[1]. Sans doute, on peut en cette matière être plus exigeant qu'elle, & ne pas admettre, lors même qu'elle les tient pour avérés, les miracles contemporains dont elle orne ſon récit; mais on peut lui prêter créance pour la plupart des faits de l'ordre naturel qu'elle conſigne dans ſa narration.

Ce ſont ces faits naïvement racontés qui donnent du charme & du prix au livre de la jeune religieuſe de Sainte-Claire. On ne peut pas lui demander de l'impartialité & du bon vouloir envers ceux qui font la guerre à ſes convictions religieuſes & qui bleſſent ſes ſentiments politiques; mais ſi elle eſt partiale & paſſionnée, elle n'en eſt pas moins véridique. Ce n'eſt pas un pamphlet qu'elle a voulu écrire, mais une lamentation. Et, de ſon point de vue, il y avait, en effet, de quoi frémir & s'indigner. L'établiſſement de la Réforme dans Genève portait à ſes yeux le double caractère de l'héréſie & de la rébellion: c'était un attentat contre les droits de l'Egliſe, inſpiré par le funeſte exemple de Luther (p. 32); c'était une révolte contre la maiſon de Savoie, fomentée par les intrigues & les voies de fait des Suiſſes (p. 1). Jeanne de Juſſie, auſſi zélée catholique que bonne

[1] Pages 73, 84.

Savoyarde, ne ſe trompait ni ſur les cauſes ni ſur les conſéquences de la révolution religieuſe dont elle était témoin. Cette grande innovation fut d'ailleurs accompagnée de ſcènes violentes & tumultueuſes, de meurtres & de ſoulèvements populaires, qui animent ſans doute & dramatiſent le tableau, mais qui, pour les victimes de la criſe, n'en étaient pas moins l'abomination de la déſolation. Ce ſont ces mœurs rudes, ces émeutes, ces guerres de rue, ces bris d'images, ces temples profanés, ces couvents dépeuplés, que dépeint, avec une profonde douleur, mais dans un ſtyle ſimple & ſincère, la Clariſſe indignée.

On rencontre dans ſon récit bien des détails malſéants, bien des expreſſions groſſières qu'on s'étonne de trouver ſous la plume d'une religieuſe & d'une femme; mais c'eſt un des traits de la vivacité même de ſon langage conforme au goût du temps, comme les détails ſuperſtitieux & puérils ſont un des éléments naturels & caractériſtiques de ſa narration. Fille d'eſprit, toutefois, Jeanne de Juſſie poſſède l'art de donner aux perſonnages qu'elle met en ſcène & aux incidents qu'elle décrit une phyſionomie pleine de relief & de réalité; elle fait, ſans y viſer, des portraits tout remplis de vie, & elle arrive, par la ſeule naïveté de ſon récit, à des effets pittoreſques qu'elle n'a point cherchés. Sauf certaines erreurs de chronologie (parmi leſquelles il en eſt de trop groſſières pour qu'elles puiſſent être miſes à ſa charge), elle eſt d'accord dans

dans l'énoncé, ſinon dans l'appréciation des faits, avec les documents & les relations de la même époque, ſpécialement avec les Regiſtres du Conſeil, le Journal du ſyndic Balard & les Chroniques de Fromment. La comparaiſon entre ſa narration & celle de ce dernier hiſtoriographe nous paraît, du point de vue littéraire, tout à l'avantage de la plume féminine.

Jeanne de Juſſie, qui écrivait pour ſon couvent (p. 73 & 210) & ne ſongeait point à paraître ſur le grand théâtre de la publicité, n'a pas mis ſon nom en tête de ſon livre, &, dans le courant même du récit, elle ne le cite que comme celui d'une étrangère, à la troiſième perſonne. Ce récit renferme toutefois des paſſages dont le rapprochement ne laiſſe aucun doute ſur l'exacte attribution de l'ouvrage à ſon véritable auteur. Lorſqu'on lit à la page 155 que la ſeule des religieuſes qui demandait à ſortir du monaſtère déſignait quatre ou cinq de ſes compagnes comme ayant le même déſir qu'elle, « ce que du tout mentoit fauſſement, comme *moy qui cecy eſcris* le témoigne & me nommoit *la première*, » & qu'à la page 173 on lit que les magiſtrats ayant ſollicité la même « apoſtate » de leur indiquer leſquelles des autres ſœurs elle voulait qu'on fît ſortir avec elle, « la malheureuſe reſpondit, ie veux avoir ma chere compagne *ſœur Jeanne de Juſſie*, Collette Maſſure, &c., » il demeure évident que

« moy qui cecy eſcris » & « ſœur Jeanne de Juſſie » ſont une ſeule & même perſonne.

Les renſeignements qu'on peut recueillir ſur ſon compte d'après ſon propre témoignage nous apprennent qu'elle était une des plus jeunes ſœurs du couvent, qu'elle avait été avant ſon noviciat élevée à Genève même, & qu'elle y avait reçu une inſtruction aſſez ſolide pour devenir très-promptement le ſecrétaire de la communauté, puiſque déjà en 1530, elle rédigeait des ſuppliques au nom de toutes les religieuſes (p. 13). Quoiqu'elle eût contracté dans la ville des liaiſons d'amitié & qu'elle y eût peut-être des parents, elle appartenait néanmoins à l'une des familles nobles du voiſinage de Genève fortement attachées à la maiſon de Savoie, & parmi leſquelles s'était recruté en grande partie le couvent de Sainte-Claire (p. 166). Elle-même dit expreſſément à ceux qui l'interrogent : « Je ne ſuis pas de voſtre ville & ne voudrois eſtre » (p. 167). Le nom qu'elle porte apparaît cependant, déjà un ſiècle plus tôt, parmi ceux des ſyndics de Genève, au nombre deſquels les regiſtres de 1415 mentionnent un « Jean de Juſſie, damoiſeau,[1] » que l'on voit figurer dès lors à plus d'une repriſe dans le quadrille ſyndical. Il était lui-même fils de Nantermet de Juſſie qui, de 1365 à 1375, tient une place parmi les conſeillers que les ſyndics ſe donnaient alors pour aſſeſſeurs.

[1] Voy. Reg. du Conſeil au 10 février 1415.

Cette famille, qui poſſédait originairement un riche patrimoine dans les environs du village de Juſſy où ſe trouvait la réſidence féodale dont elle tirait ſon nom, cette famille vit peu à peu décliner ſa fortune, &, après avoir été placée aux premiers rangs de la nobleſſe du pays, elle vint s'éteindre à l'hôpital. Si l'on doit, comme nous le penſons, compter Jeanne de Juſſie au nombre de ſes membres, c'eſt dans la génération déchue qu'il faut la chercher. Elle aurait été fille de Louis de Juſſie, encore poſſeſſeur vers 1500 de divers fiefs dans les environs de Genève, & ſœur de trois frères qui vendirent les reſtes de l'héritage paternel; l'un d'eux aurait fait à Jeanne un legs de cinq ſols dans un teſtament par lequel il inſtituait l'hôpital de Genève, où il avait élu domicile, ſon légataire univerſel[1]. La manière de ſentir & de s'exprimer de la jeune religieuſe montre aſſez qu'elle était de bonne maiſon; la pauvreté domeſtique avait bien pu contribuer à ſon entrée au monaſtère, & il n'y a rien d'étonnant à ce qu'elle ſoit demeurée fidèle à une Egliſe que l'un de ſes frères ſemble avoir, au contraire, définitivement abandonnée.

Il eſt probable que ce qui lui donna l'idée de réunir & de coordonner les notes qu'elle avait priſes à divers intervalles, dès le commencement des troubles de Genève, puis de rédiger à la ſuite le

[1] On peut conſulter ſur ce ſujet J.-A. Galiffe, *Notices généalogiques*, t. III, p. 283, & les Regiſtres manuſcrits de l'Hôpital de Genève à l'année 1544.

récit infiniment plus détaillé des infortunes de ſon couvent, ce fut la relation qu'elle fut chargée de compoſer ſur ce ſujet, & d'adreſſer, comme elle nous l'apprend elle-même, au duc & à la ducheſſe de Savoie (p. 215). Elle y narrait, dit-elle, « tout le procès de la douloureuſe départie des ſœurs & comment la divine bonté miraculeuſement les avoit préſervées *de toutes violences de corps & d'âme.* » Ceci, pour le dire en paſſant, eſt un témoignage rendu aux égards & aux ménagements dont les magiſtrats genevois avaient uſé envers les religieuſes. Auſſi bien, malgré qu'elle en ait, la ſincère Jeanne de Juſſie ne peut-elle parvenir, dans ſon récit, à diſſimuler qu'après tout, ſauf l'obligation de vider la place, ces dévotes femmes n'eurent à endurer ni contrainte en leurs conſciences, ni moleſte en leurs perſonnes. C'eſt le même ſentiment de ſincérité qui fait échapper de ſa plume l'aveu de la corruption profonde où était tombée l'Egliſe catholique & la juſtification, par conſéquent, de la réforme qui dut porter la hache à la racine de l'arbre : « Les prélats & gens d'égliſe pour ce temps, dit-elle, ne gardoient pas bien leurs vœux & eſtat, mais gaudiſſoient diſſolument des biens de l'égliſe..... les pechéz du monde abondoient de toutes ſortes de gens qui incitoient l'ire de Dieu à y mettre ſa punition... (p. 34). »

D'après les dernières lignes du livre on voit que c'eſt dans le couvent d'Annecy, où les Clariſſes de Genève avaient trouvé une retraite, que ſœur

Jeanne a terminé ſa relation, & ce qu'elle dit de la préſence du jeune Emmanuel-Philibert de Savoye « en la maiſon de l'Empereur Charles cinquieſme » (p. 223) nous permet de préciſer le moment où elle mit la dernière main à ſon ouvrage. C'eſt en effet au mois d'avril 1545 que ce jeune prince, reſté ſeul héritier de ſa maiſon, fut envoyé par le duc Charles III, ſon père, auprès du chef de l'Empire pour ſe former au métier des armes[1]. Il y demeura pluſieurs années ; mais c'eſt pendant la première partie de ce ſéjour, entre 1546 & 1547, que Jeanne de Juſſie dut arriver au terme de ſon récit. La manière dont elle s'exprime ſur le compte du « beau & ſage prince » permet en effet de ſuppoſer qu'Emmanuel-Philibert n'avait pas encore conquis la renommée militaire, dont ſa conduite dans la campagne qui ſe termina par la bataille de Mühlberg, en avril 1547, poſa les fondements. D'un autre côté, Jeanne de Juſſie parle auſſi, vers la fin de ſon livre (p. 221), des bienfaits dont « tous les ans encores, » ſa communauté était l'objet de la part de M. le vicomte de Luxembourg. Or, ce prince, qui réſidait au château de Thorens confiſqué en 1533 ſur le ſeigneur de ce nom partiſan de la Réforme (p. 68), avait été choiſi le 7 mai 1544 par le chapitre d'Annecy comme ſucceſſeur de Pierre de la Baume évêque de Genève. Mais, après deux ans d'un épiſ-

[1] Voy. Guichenon, *Hiſt. généal. de la maiſon de Savoye*, t. I, p. 662-64.

copat conteſté, il dut céder la place à ſon concurrent, Louis de Rye, en faveur duquel le Pape ſe prononça, & qui prit poſſeſſion du ſiége d'Annecy, le 30 octobre 1546.[1] Ceci nous confirme dans la penſée que le *Levain du Calviniſme* n'a pas été achevé avant l'année 1547; car, ſi l'on voulait placer cet achèvement plus tôt, il en réſulterait que Jeanne de Juſſie, en parlant du bienfaiteur de ſon couvent, n'aurait fait aucune alluſion quelconque à la dignité dont il ſe trouvait momentanément revêtu, dans Annecy même, en raiſon ſans doute de ſa grande dévotion. Ce ſilence abſolu ſerait difficile à expliquer & à admettre pendant que le vicomte de Luxembourg pouvait paſſer pour l'évêque du diocèſe, tandis qu'après que ce ſeigneur eut été débouté de ſes prétentions épiſcopales, il eſt parfaitement naturel que Jeanne n'en réveille pas le ſouvenir.

En rapprochant donc les dates relatives à Emmanuel-Philibert de celles qui concernent le vicomte de Luxembourg, on peut conclure, ſelon toute vraiſemblance, que notre religieuſe aurait achevé la rédaction de ſon ouvrage vers le commencement de l'année 1547; elle devait avoir alors entre trente-cinq & quarante ans. Mais elle vécut longtemps encore, s'il faut ajouter foi à ce que diſent, ſoit l'éditeur de l'*Apoſtaſie de Genève* de 1682, ſoit le curé Beſſon, qui, l'un & l'autre

[1] Voy. Beſſon, *Mém. ſur le Diocèſe de Genève*, p. 66.

placés à la ſource des traditions locales, affirment qu'après être devenue abbeſſe de ſon couvent, elle atteignit les limites de l'extrême vieilleſſe, ce qui fixerait ſa mort aſſez près de l'an 1611, où ſon livre parut pour la première fois.

Imprimerie de Jules-G. Fick
A GENÈVE

358188

BR
410
R5

Notice sur Jeanne de
Jussie ... / A. Rilliet

358188

BR
410
R5

GRADUATE THEOLOGICAL UNION LIBRARY
BERKELEY, CA 94709

GTU Library
BR410 .R5
Rilliet, Albert/Notice sur Jeanne de Jui
G
3 2400 00032 8173

EN TOVT BIEN